



**CRC Industries, Inc.**

Siège social mondial : 800 Enterprise Road, Suite 101 | Horsham, PA 19044 | 215.674.4300

Centre de fabrication et R&D : 885 Louis Drive | Warminster, PA 18974 | 215.674.4300

---

---

## Lettre de garantie

---

---

Cette lettre accompagne le produit chimique non comestible indiqué ci-dessous conformément aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Des copies de la présente lettre et des informations complémentaires sont disponibles sur notre site Web : [www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca).

**Nom du produit :** Huile Pénétrante pour usines alimentaires

**Code de produit :** No. 73086 (Item# 1006172)

**Lettre de garantie émise par :** CRC Industries, Inc., pour le compte de CRC Canada Co.

**Date d'émission:** 17-oct-18

### Utilisation du produit :

Ce produit est sécuritaire et convient à une utilisation dans des établissements alimentaires comme lubrifiant pouvant être en contact alimentaire accidentel (H1) dans et autour des aires de traitement alimentaire. Ce produit peut être utilisé sur de l'équipement de traitement alimentaire comme pellicule de protection antirouille, comme agent de démoulage sur les joints d'étanchéité des fermetures de réservoir et comme lubrifiant pour les pièces de machine et d'équipement aux endroits où il existe un risque d'exposition de la pièce lubrifiée aux aliments. La quantité utilisée doit être le minimum requis pour réaliser l'effet technique voulu sur l'équipement. S'il est utilisé comme pellicule antirouille, le composé doit être lavé ou essuyé pour le retirer de la surface de l'équipement, comme requis pour que la surface soit libre de toute substance qui pourrait être transférée aux aliments traités. Pour les instructions d'utilisation, voir l'étiquette du produit.

CRC Canada produira les documents justificatifs sur demande de l'ACIA.

Signature :

*Michelle Rudnick*

Michelle Rudnick  
Directrice principale des Affaires réglementaires